

PROCÉDÉS

DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 27 mars 1846.

Le président du comité de l'élection contestée de Middlesex rapporte l'absence de M. Dickson, est celui du comité de l'élection contestée d'Oxford, celles de MM. Dickson et Bertrand.

Ces messieurs sont sommés de comparaître à leurs places à la prochaine séance de la chambre.

Ensuite vient le motion de M. Cameron, qui fut suivie de longs débats. M. le solliciteur-général Sherwood présente un bill pour consolider les lois d'entouragement.

M. Robinson fait motion qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté la priant d'adopter des mesures pour assurer à ses sujets dans les colonies de l'Amérique du Nord, une plus fréquente transmission des mailles, durant les mois d'hiver; cette motion est emportée et un comité nommé pour rédiger l'adresse.

M. Aylwin fait motion que les documents mis devant la chambre au sujet du département des postes, soient référés à un comité de neuf membres.

M. Viger introduit un bill pour régler les formalités des actes authentiques passés devant notaires.

M. Robinson propose une adresse pour demander des informations relativement à la dépense de £3,000 accordée par la 4e et 5e Vict. chap. 38 dans le but d'améliorer le chemin de Toronto au lac Huron, et savoir par quelle autorité, une partie de cette somme a été employée à bâtir un pont sur les Dérivés, ou à d'autres travaux.

M. Draper fait motion qu'un comité soit nommé pour examiner quelles dispositions générales devraient être introduites dans les bills de chemins de fer, qui viennent dans la chambre dans cette session et dans les sessions à venir, pour le plus grand avantage du public et l'établissement d'un bon système de chemins de fer; et aussi pour considérer quels ordres permanents la chambre devrait adopter par rapport aux bills de chemins de fer; et que les membres suivants composent le dit comité: MM. Aylwin, Robinson, solliciteur général Sherwood, Lanier, Cameron, Prince, Brooks, Taché et Merritt.

M. Cameron fait motion que MM. Moffatt et Morin soient ajoutés au comité, ce qui est agréé unanimement.

Sur motion de M. Draper, la chambre se forme en comité pour prendre en considération les lois des taxes dans le Haut-Canada.

M. Smith de Frontenac déclare sous serment la cause de son absence du comité de l'élection contestée d'Oxford, et est excusé.

M. Dickson déclare sous serment la cause de son absence du même comité, et est aussi excusé.

La chambre s'ajourne.

Mardi 31 mars 1846.

16 pétitions sont présentées. Sur motion de M. le procureur-général, Smith le rapport du comité spécial, choisi pour nommer les membres des comités permanents, est adopté.

Les dits comités se composent comme suit: Comité de privilèges et élections:—MM. Bahlwin, Chauveau, Sherwood, (Toronto) McDonald, (Kingston) Macdonald, (Dundas) Scott et Williams.—7.

Lois expirantes:—MM. Smith, (Frontenac) Aylwin, Moffatt, Watts et Hall.—5. Bills privés:—MM. Morin, Price, Hale, Dugan, Sherwood, (Brockville) Robinson et Webster.—7.

Ordres permanents:—MM. Meyer, Stewart (Bytown), Taché, Lafontaine et McDonald, (Cornwall).—9.

Impression et reliure:—MM. Dickson, Gowen, Lemoine, Armstrong, Emminger, Munro et Brooks.—7.

Comptes:—MM. Roblin, Christie, Colville, De Witt, Du Blouey, Patrie et McConnell.—7. M. Dickson, du comité de l'élection de Middlesex, rapporte les résolutions suivantes qui ont été adoptées par la chambre:

Résolu. Que Wm. H. Horton, de London, G. S. Tiffany, de Hamilton, et T. Warren, de St. Thomas, écrivains, commissaires, nommés pour prendre les témoignages dans l'affaire de l'élection contestée de Middlesex, se sont rendus coupables de négligence, en ne faisant pas rapport à la commission émanée par ordre de cette chambre, et à eux envoyée de sa part.

Résolu. Que c'est l'opinion de ce comité que les dits commissaires soient sommés de comparaître à la barre de cette chambre, pour rendre compte de cette négligence, et qu'ils soient obligés de payer les writs de sommation.

Le rapport est adopté. Sur motion de M. Robinson, la chambre adopte une adresse pour avoir copies de toutes dépêches et communications entre le gouvernement impérial et le gouvernement colonial, relatives au commerce et au revenu de cette province, depuis la dépêche du 26 septembre 1841.

M. Bertrand est rapporté absent du comité de l'élection contestée d'Oxford, est sommé de paraître à sa place demain.

Sur motion de M. Stewart de Bytown, la chambre ordonne une adresse, pour avoir un état détaillé des transactions du Bureau des Terres de la Couronne à Bytown, en 1845.

M. Laurin présente un bill pour l'organisation du notariat dans le Bas-Canada. Seconde lecture à jeudi de la semaine prochaine.

M. Draper présente un bill pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier.—Seconde lecture vendredi.

Sur motion de M. Cayley, la chambre résout de prendre demain en considération, le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Daly met devant la chambre les documents suivants: Une copie du Livre Bleu, pour 1841. Le rapport annuel du Pénitencier Provincial. Les rapports des taxes pour 1845.

Résolu qu'il est expédient d'établir une Ecole Normale et d'amender les lois des écoles communes du Haut-Canada.

M. Draper présente un bill à ce sujet. Seconde lecture mardi.

Une résolution est adoptée pour amender l'acte des cours de district de la dernière session.

M. Draper présente un bill à ce sujet. Seconde lecture mardi.

Un bill relatif à certains documents exécutés par devant notaires dans le Bas-Canada, est la une seconde fois, et référé à un comité spécial.

M. Daly met devant la chambre un message de Son Excellence lord Cathcart.

Mercredi, 1er Avril, 1846.

Pétitions lues:

De David Gagnon et autres de la Rivière Saguenay, demandant quelques changements dans les lois concernant la propriété, dans l'établissement susdit.

Du Rev. P. Honorat et autres, pour les mêmes fins.

4 pétitions demandant que la société de l'église ait le contrôle de la part des réserves du clergé appartenant à l'église d'Angleterre.

De George Brown et autres de Owen's Sound, demandant une aide pour un chemin.

Du conseil municipal du district de Niagara, demandant des alterations dans l'acte des écoles.

De James Dickson, président de la Société d'Agriculture, de Simcoe, demandant une société d'agriculture provinciale, et un professeur d'agriculture dans King's College.

De Ebenezer Lowell, demandant un octroi de terres pour ses services pendant la dernière guerre.

Du lieutenant Donald McDermid (de la milice) pour des arrangements de pension.

De D. G. Brown, et autres, de Beahamois, pour liquidation de pertes pendant la rébellion.

De W. Bowron, et autres, demandant une compensation, pour avoir construit un chemin de planche depuis Huntington jusqu'à l'extrémité ouest du canal de Beahamois.

De C. Colville, et autres, demandant une aide pour construire un pont sur la rivière Chateauguay aux rapides de Ogilvie.

De L. T. Cooke, et autres, demandant une aide pour ouvrir un chemin.

Des dames de l'asyle protestant des orphelins, de Montréal pour une aide pécuniaire.

De A. Porcand, et autres de Montréal, demandant à être autorisés à établir une lanterne.

De S. De Veaux, et autres, demandant à être incorporés pour construire un pont sur la rivière Niagara, aux chutes, avec un capital de £250,000.

Du Hon. E. Bowen, et autres, juges de la cour du banc de la reine dans le Bas-Canada, demandant que les dépenses de voyages des juges de la dite cour soient déterminées.

De J. Le Monde, demandant à être continué comme messager de la chambre.

De J. Sharples, écrivain, surintendant des Cultes, à Québec, pour une augmentation.

Du comité de régie de l'école des enfants de St. Charles, pour une aide.

Du révérend J. B. Côté, et autres, pour un chemin de Métis à Matane, à Rimouski.

Du maire et des conseillers de Québec, pour rappel de l'acte incorporant la compagnie du gaz et de l'acqueduc.

De Alexis Oisno et autres, de la paroisse de la Baie St. Paul, dans le comté de Saguenay, demandant qu'une somme soit accordée pour l'amélioration des chemins dans la dite paroisse.

De James Alexander et autres, demandant à être fait pilotes branchés pour la rivière Saguenay exclusivement.

De messie J. A. Bourret, et autres, du comté de Saguenay, demandant qu'une petite maison, une goélette et un bateau soient construits aux dépens du gouvernement, pour sauver les personnes qui sont naufragés sur les bancs de Rougou et autres places.

Conseil Législatif,

Mardi, 31 mars.

Dans le Conseil Législatif, mardi dernier, après les affaires de routine, l'hon. M. Neilson a présenté le rapport du Comité nommé pour faire choix d'un Greffier en Loi. Il dit qu'après avoir considéré le mérite des divers applicants, le choix a été fixé sur E. L. Montizambert, Eccl. de Québec.

L'hon. Adam Ferrie dit qu'il ne voulait faire aucun commentaire sur les prétentions des pétitionnaires, mais qu'il croyait de son devoir de nier un bruit qui avait couru, que M. Meredith était nouvellement arrivé dans la colonie. Il était obligé de dire que les père et mère de M. Meredith sont natifs de ce pays. Il devait ajouter que M. Meredith est non seulement très-instruit, mais qu'il possède des manières et des dispositions aimables, qu'il est, en un mot, un parfait gentleman.

L'hon. M. Hamilton partageait l'opinion de M. Ferrie, à l'égard de M. Meredith.

L'hon. Receveur-Général croyait que l'adoption de ce rapport causerait un mécontentement général. Il ne voulait faire aucune réflexion sur la décision du comité, mais il devait dire qu'il pensait que tout avait été fait sans songer aux intérêts généraux de la Province. Quant aux pétitionnaires, MM. Montizambert, Meredith et Sexton, il croyait qu'ils étaient tous des hommes de talent, et d'un caractère irréprochable.

L'hon. M. Neilson dit qu'il était extrêmement surpris des réflexions que la décision du comité avait produites. Le comité avait été choisi par l'Orateur qui avait pris le meilleur dans son opinion. Le comité avait examiné les prétentions des pétitionnaires, et avait été d'avis que M. Montizambert était le mieux qualifié sous tous les rapports. Sa mère était anglaise et son père français; il connaissait très-bien la loi et avait quatorze ans de pratique. Si le conseil voulait renverser la décision du comité, il pouvait le faire, mais le comité avait rempli son devoir.

L'hon. M. Bruneau dit qu'il y avait eu huit ou neuf demandes pour la place de greffier en loi; que parmi les pétitionnaires il y avait M. Sexton, greffier de la Corporation de Montréal, qui était qualifié pour cette place, étant avocat depuis quinze ans, écrivant également bien le français et l'anglais. M. Montizambert possédait aussi de grands talents et était recommandé par l'hon. Sir James Stuart et M. Cochrane.

L'hon. W. Morris demande s'il ne serait pas plus sage d'offrir la place à M. Cochrane.

L'hon. M. Hamilton se lève et propose en amendement que M. Meredith soit élu à la place de M. Montizambert.—Pour, 9; contre, 9. L'Orateur donne sa voix prépondérante contre l'amendement.

La motion originale ayant été mise aux voix est décidée de la même manière. En consé-

quence, M. Montizambert est élu Greffier en Loi du Conseil Législatif.

Le Conseil s'ajourne. Hier soir, l'hon. J. B. Taché a pris son siège. L'hon. M. Morris mit sur la table les comptes du Pénitencier Provincial.

Le comité auquel avaient été référées les résolutions présentées le 24, pour assurer l'indépendance du Conseil, a fait rapport que le dit comité recommandait au Conseil une plus stricte adhésion aux règles et ordres permanents de cette Chambre.

L'hon. M. De Boucherville dit qu'il croyait que la coutume de la Chambre des Lords est de laisser les rapports tels que celui-ci, sur la table, afin que tout membre ait la liberté de mettre le sujet devant la Chambre.

L'hon. James Morris dit que si le Conseil désirait faire imprimer le rapport, un des clercs pourrait en donner copie aux journaux de cette ville.

L'hon. M. Neilson dit qu'il n'aimait pas à avoir affaire aux journaux.

L'hon. W. Morris était d'avis que le rapport devait être laissé sur la table. L'on n'était qu'au commencement de la session, et il n'y avait pas de presse pour les affaires.

Le rapport fut laissé sur la table. L'hon. M. Knowlton introduisit ensuite un bill pour le meilleur partage des terres et tènements dans le Bas-Canada; il fut lu une première fois et doit avoir sa seconde lecture ce soir.

Police Correctionnelle,

Cour royale de Paris.

Le 25 août dernier, le maire de Choisy-le-roi fut informé par la clameur publique que des scènes de violence avaient eu lieu dans le domicile des époux Pierre Théodore, pendant la nuit précédente. Il ouvrit une enquête et fit comparaître devant lui Catherine Agnès Mayre, âgée de dix-sept ans et demi.

Cette jeune femme, mariée depuis 1843, avec Théodore, déclara au maire que depuis son mariage elle n'avait cessé d'être victime de violences et voies de fait tellement graves, qu'elle avait été contrainte à plusieurs reprises de quitter le toit conjugal. Après s'être successivement placée, et du consentement de son mari, dans deux maisons, elle réintégra le 22 août dernier le domicile conjugal, et revint à Choisy, accompagnée de son mari, par le convoi du chemin de fer. Il était alors 9 heures 40 minutes du soir.

Arrivés dans leur logement, son mari lui dit: "Tu l'as échappé belle; car, si nous étions revenus par l'omnibus de Vitry, je t'aurais assainée dans le trajet de ce lieu à Choisy, et j'aurais jeté ton corps à la Seine. J'avais pris mes précautions, je m'étais procuré un passeport." Au même instant il tira de la poche de sa redingote un tranchet fraîchement aiguisé. La pauvre jeune femme se jeta à ses genoux, implorant la pitié de ce nouveau Barbe-Bleu, et le conjurant avec larmes de ne pas la tuer. Il répondit: "Je le veux bien, mais à la condition que tu vas couper ta chevelure, parce que tu n'as plus trop aux jeunes gens avec tes beaux cheveux noirs."

Tremblante de terreur, Catherine fut obligée de se soumettre à cette exigence maritale, qu'elle a qualifiée dans sa déposition d'idée aussi bizarre que révoltante. Elle commença sa sacrifice, et fit tomber sous le fer frémissant quelques mèches d'un noir d'ébène. Le brutal mari consuma lui-même le reste de l'opération, et sa jeune et jolie femme vit bientôt avec horreur, dans une glace, sa tête complètement rasée.

Les jours suivants, elle fut enfermée et cloîtrée (ce sont ses expressions) dans une petite chambre obscure; et son mari lui donna pour toute nourriture une tasse de café, du pain et de l'eau. Le soir arrivé, la nuit abaissait ses voiles sur les humbles mortels, il daignait faire grâce de cette pénitence à la pauvre, qui alors allait se coucher.

Le 24 août au soir, au moment où Théodore avait ouvert à sa victime la porte de sa prison, une scène étrange se passa. Il siffla deux fois. Sa femme lui demanda si elle avait de nouveau péri à redouter. "Oui, lui répondit Barbe-Bleu, j'appelle deux hommes pour te tuer." Mme Théodore, à ces terribles mots, faillit tomber à la renverse et s'évanouir. Elle entendit marcher dans l'escalier. "C'était sans doute" les assassins, car un coup de sifflet avait répondu du dehors. Catherine appela au secours. Une patrouille de la garde nationale vint lui prêter main-forte. Dans la bagarre, Théodore s'esquiva et sa femme passa la nuit chez des voisins.

Pour excuser ces brutalités inconcevables le 25 août, alors que le maire dressait procès-verbal, Théodore s'avisait de porter une plainte contre sa femme. Il s'était esquivé la veille, disait-il afin d'aller prier l'adjoint de faire de la morale à sa femme.

Signalé par les autorités locales comme un homme dangereux et capable de se porter aux dernières violences contre sa femme et son beau-père, Théodore fut traduit en police correctionnelle, et condamné, le 5 novembre 1845, par la 7e chambre, à six mois de prison.

Il a fait appel de ce jugement.

M. le président Cauchy interroge le prévenu Théodore qui avoue qu'il a frappé sa femme, en s'excusant sur sa jalousie; mais il nie l'avoir enfermé et avoir mené de la tuer; il prétend qu'elle a coupé ses cheveux volontairement.

La cour confirma purement et simplement la sentence par les premiers juges.

VARIÉTÉS.

Un petit roman.—Nous lisons, dans une lettre écrite de Lyon, l'anecdote romanesque qui suit:

"Dans une de ces nuits dernières, où le vent soufflait à Lyon avec une violence extrême, un monsieur, qui se promenait sur l'un des quais, fumant philosophiquement un cigare, enveloppé dans un large manteau, entendit à quelques pas de lui un cri perçant et le bruit d'un corps lourd qui tombait dans le Rhône. Il était minuit; le Rhône, enflé, grondait avec fureur, la nuit était sombre, les quais déserts. . . Et sans prendre garde au danger, ne suivant que l'impulsion d'un généreux instinct, qui lui faisait deviner un grand malheur à secourir, le promeneur se précipita dans les flots. Il dut lutter long-temps contre les plus horribles périls, et quand il parvint enfin à regagner la rive, après avoir été entraîné par le courant à plus de 300 mètres, il déposa sur le bord le corps d'une femme presque entièrement enveloppée dans de longs cheveux blonds tout rouisselés. Le voisinage du gaz qui éclairait les deux rives du Rhône, lui permit de reconnaître, à travers la pâleur qui décolorait le visage de l'infortunée, et à travers le désordre de ses vêtements, de la jeunesse, de l'élegance et une extrême beauté. Comme nous l'avons dit plus haut, il était minuit. Où aller? où frapper à cette heure? à qui confier ce fardeau déjà si précieux? Après une longue incertitude, l'inconnu songea à transporter chez lui la pauvre noyée, qui n'avait pas encore repris ses sens. Sa demeure n'était pas éloignée; le feu qui, deux heures auparavant, éclairait un régal de gais convives, brûlait encore; ses scrupules, en un pareil moment, auraient pu être meurtriers. . . Il n'hésita plus. Le lendemain, le visage pâle de la jeune femme avait repris une couleur légèrement rosée, et elle assurait son amoureux sœur qu'aucune espèce de désespoir amoureux n'était pour rien dans l'accident de la veille. Elle s'était égarée en descendant de la voiture de Chambéry, à la recherche du domicile d'une amie qui demeurait sur les quais du Rhône, et, au milieu de l'obscurité profonde qui ne permettait pas de distinguer la route, le pied lui avait glissé sur le bord du quai.

"Tout ceci se passait il y a environ quinze jours. Aujourd'hui, des personnes se disant bien informées annoncent le prochain mariage de M. E. . . l'un des rédacteurs du Rhône, avec miss Kethly Oberman, jeune veuve de Francfort, dont on évalue la fortune à plusieurs millions."

BRUIT ABSURDE DE RÉVOLUTION ET D'ANNEXION A CUBA.—Un journal qui se publie en anglais et en espagnol, à Boston, l'Aurora, prétend avoir reçu de Cuba des lettres particulières qui contiennent les détails d'un vaste complot ayant pour but d'arracher la Reine des Antilles à la couronne espagnole, et de l'annexer aux Etats-Unis, après avoir donné la liberté à tous les nègres. La chose serait même bientôt faite, car on voulait en faire un des divertissements du carnaval, et les conspirateurs promettaient que leur révolution aurait lieu, sans remise, le 23 février au 2 mars. Le révélateur de ce complot est si sûr du succès, qu'il supplie l'éditeur de l'Aurora de mettre sa signature en gros caractères, au bas de sa lettre, afin que personne ne puisse lui enlever l'honneur de cette mirabolante prophétie. Mais le journaliste, bien que plein de foi dans les assertions de son prophète, a sagement pensé qu'il serait imprudent de publier le nom de celui-ci; il n'a même pas cru devoir donner à l'avance le programme de la révolution dont le prochain arrivage de la Havane doit, dit-il, nous annoncer l'accomplissement. Il s'est borné à nous dire que Don . . . Don . . . Don . . . étaient à la tête de cette terrible conjuration dont les ramifications s'étendent sur toutes les Antilles espagnoles. . . Et il y a des journaux sérieux qui se laissent prendre à d'aussi grossières mystifications!

Courrier des E. U.

ANNONCES.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

Le Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Trèfle, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trèfle de Rawdon. 180 minots de Graine de Mil assés, d'une qualité supérieure.

—AUSI—

Un assortiment de GRAINES NOUVELLES de Jardin.

31 mars.

A. URQUHART.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendus, par Encren Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MAÏDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, maisons, usines, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excedant pas trois cent cinquante acres) qu'il peut avoir au prix de sept centins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de laquelle les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émancées, lorsque le paiement sera complet.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'imprimer.

Montréal, 5 Janvier 1846.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerrotypie, sur la Place-d'Armes adossés au Bureau du Pilot.

Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrotypie. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirable, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du teint qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous ayons en ce genre de l'étranger.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

PROPOSITIONS POUR IMPRESSION.

LE COMITÉ SIEGEANT sur l'IMPRESSON et la Reliure reçut, jusqu'à Samedi, le 25 du courant, à DIX heures A. M. d'aucune société dans la Province, des PROPOSITIONS pour IMPRESSON dans les langues anglaise et française (ou pour chacune séparément) du JOURNAL et APPENDICE de la présente Session, dans la forme suivante:—

Composition, par mille ms; Ouvrage à la presse, par toises de 250 feuilles simple, papier à couronne.

Le Journal devra être imprimé en caractère de Small Pica avec des notes en marge en brevière. L'Appendice en caractères tels que le Greffier qui dirige cette affaire le jugera à propos.

Par ordre

ALFRED PATRICK,

Greffier des comités de l'Assem. Lég. Chambre du Comité, 4 avril 1846.

Les différents papiers nouvelles publiés à Toronto, à Québec, à Kingston et en cette ville, inséreront l'annonce et dessus jusqu'au 25 du courant et enverront leurs comptes à ce Bureau pour paiement.

A. P.

CHAMPAGNE

A VENDRE. Quelques Cases de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAIN & Cie, de Rheims.

Par

ED. PAYNE,

Agent pour le Canada.

184, Rue Notre-Dame.

—AUSI—

Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel.

Montréal, 12 Mars, 1846.

ATTENTION!

LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SÈCHES &c. &c.

R. DESHIVIÈRES,

No. 81 Front St.

N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant £25.

New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épices et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain.

S'adresser par lettre à Box 1038 Post-Office, New-York.

On aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épices, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par écrit double.

S'adresser par lettre au même, comme suit Box 1038 Post-Office, New-York. Montréal, 13 Mars, 1846.

CHAPEAUX FRANÇAIS

LES Soussignés offrent à vendre, quelques douzaines de CHAPEAUX FRANÇAIS, de leur importation de l'an dernier. PRIX 25. \$ 30.

Attendu incessamment, directement de Paris, un NOUVEAU CHOIX de Chapeaux PLUCHE de SOIE.

E. R. FABRE & Cie.

Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 24 mars.

ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS seulement